

Convocation du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie à 8 heures du matin, le dimanche 23 Juillet au lieu ordinaire de leurs séances :

Ordre du jour :

1. - Presbytères. - Autorisation d'ester en Justice
2. - Détermination de rues. -
3. - Approbation des comptes de l'exercice 1932.
4. - Budget additionnel de 1933. -
5. - Service Vicinal. - Budget additionnel de 1933. -
6. - Bureau de Bienfaisance. - Comptes & budgets. -
7. - Construction de chemins. - Acceptation des projets. -
8. - Logisements.
9. - Pompes funèbres. - Acceptation du traité.
10. - Affaires diverses.
11. - Allocations militaires.

Reçu le 16 Juillet 1933
Le Maire
M. Rivière

Conseil Municipal

Séance du 23 Juillet 1933

L'an mil neuf cent trente trois le vingt trois du mois de juillet à 8 heures du matin le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Rivière Maire.

Présents : M. M. J. Masillier, Marchais Rivière, Sorin, Guérin, Cangeron Hervaut, Chiffain, Cancheveau, Jutaud, Fabrice, Bassis, Brémeau, Marchekau, Riaux, Chauvelon, Guipin, Barreau, Sébauf, Lefort, Bouchin Arthur & Gauthier
 Absents : M. M. Royer, Paon, Bouchin André et Guinhard, excusés.

M. Guérin est nommé Secrétaire.

Le procès verbal de la dernière réunion est lu & adopté sans observation.

Presbytères

Autorisation d'ester en Justice
 Trans. par le 25/10/33
 Trans. par le 25/10/33

Le Conseil Municipal donne à M. le Maire l'autorisation d'ester en Justice et de poursuivre l'exécution des jugements ou arrêts qui suivront les envois de copies faits au sujet des presbytères.

Dénomination de rues.

Trans. par le 29 juillet
 Trans. par le 29 juillet

Sur la proposition de M. le Maire le Conseil décide de dénommer comme suit les rues & chemins ci-après :

- 1° Chemin de Maupechuis : rue du Lieutenant de Mont de Reys
- 2° rue Nationale : rue Antide Briand
- 3° Chemin compris entre la rue du Puits Marion prolongée et la rue de l'Industrie à la Motte : rue Séverine
- 4° Chemin longeant la maison hospitalière : rue Henri Frollin.

Compte administratif
 présenté par M. le Maire pour l'exercice 1932

Trans. par le 29/11/33

M. le Maire soumet au Conseil avec pièces à l'appui son compte administratif pour l'exercice 1932. Il quitte ensuite le fauteuil & M. Jutaud doyen du Conseil prend la présidence & invite l'assemblée à vérifier le compte administratif pour l'exercice 1932, ainsi que le compte moral dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées la manière dont elles ont été effectuées & l'utilité que la commune en a retirée.

Monsieur le Président donne lecture des résultats du dit compte.
 Savoir :

Recettes	{	ordinaires :	1 382 883	38	} Total	1 915 015 . 16
		extraordinaires :	228 452	86		
		supplémentaires :	303 679	42		

Dépenses	{	ordinaires :	1 731 999	84	} Total	2 804 547 . 68
		extraordinaires :	298 767	65		
		supplémentaires :	775 780	69		

Excédent de dépenses 889.532 52

Le reliquat de l'exercice 1931 etant de 1 106.487 . 58

L'excédent définitif de l'exercice 1932, a
reporter au Budget supplémentaire de 1933 est : 216.955 . 06

Le Conseil municipal après vérification dudit compte et des pièces qui y sont jointes reconnaît que toutes les recettes de l'exercice ont été régulièrement effectuées et sont exactement rapportées, que toutes les dépenses ordonnées sont renfermées dans la limite des crédits ouverts par le budget et les autorisations supplémentaires et sont suffisamment motivées et qu'il y a lieu de l'approuver.

Et à l'unanimité, après en avoir délibéré le conseil municipal approuve les comptes de M. le Maire, et lui vote des félicitations pour sa bonne gestion.

Compte de gestion
de
M. le Receveur
Municipal.

Monsieur le Maire reprend la présidence et soumet à l'Assemblée le compte de gestion du Receveur Municipal.

Le Conseil :

Vu le compte rendu par M. Clément Receveur, de ses recettes et dépenses depuis le 1^{er} janvier 1932 jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend :

- 1^o le rappel du compte de l'exercice 1931 ;
- 2^o les recettes et les dépenses faites pendant les 12 premiers mois de l'exercice 1932 ;
- 3^o les recettes et les dépenses concernant les services hors budget.

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1932 établi en regard du compte susmentionné, et présentant les recettes et les dépenses pour le dit exercice pendant les 3 premiers mois de la gestion 1933

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui
 tant du compte de la gestion 1932 que des
 opérations supplémentaires effectuées en 1933,
 Vu les budgets primitif & additionnel des recettes
 & dépenses présumées de l'exercice 1932, arrêtés par M.
 le Préfet et les autorisations spéciales de recette et de
 dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Après avoir entendu & approuvé le compte administratif
 relatif de M. G. Marin

Délibéré.

Article 1^{er}. Statuant sur la situation du comptable
 au 31 Décembre 1932, sauf le règlement & l'apurement
 conformément à la loi, le conseil admet les recettes
 de la gestion de 1932 à :

Les dépenses à

1 814.524.34

2 449.088.13

Fixe l'excédent de la dépense à

634.563.76

Et attendu que par l'arrêté du compte
 précédent le comptable a été reconnu
 débiteur de :

1 246 376 74

Déclare le comptable débiteur, sur
 son compte de la gestion 1932 de la somme
 de :

611.812.38

Art 2. Statuant sur les opérations de l'exercice 1932
 sauf le règlement et l'apurement par la caisse des
 Comptes, le Conseil admet les opérations effectuées
 tant pendant la gestion 1932 que pendant les 3 premiers
 mois de la gestion 1933

Tant

En recette, tant :

1 915.015.76

En dépense, tant :

2 804.547.68

Donne résultat un excédent de
 Dépense de :

889.532.52

Le résultat définitif de l'exercice
 1931 ayant présenté un excédent de :

1 106.487.58

Le résultat définitif de l'exercice 1932, égal au résultat du compte d'administration du même exercice est un excédent de recettes: 216.955. 06

Le Conseil après en avoir délibéré, demande à la Cour des Comptes d'approuver la comptabilité de M. le Receveur.

Budget addit.
de
1933

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les Chapitres additionnels au budget de 1933 & donne lecture des propositions faites de concert avec la Commission des Finances.

Le Conseil après un soigneux examen et discussion approfondie vote sur chacun des articles & admet les dépenses comme suit:

136.	Ch ⁱⁿ V. O. entéchin	4075. 60
139	Ch ⁱⁿ travaux reconnus.	1278. 44
141	Réfection parapets front de la Morinière	519. 17
143	Comptant de 830.000 ⁺ pour const ⁱⁿ école (reliquat	55497. 48
145	Extention du Ser. d'eau	5000. "
146	Frais de bureau	500. "
144	Frais de perception des droits de Voirie	1000. "
147	Frais de P ⁱⁿ des droits de plan	300. "
148	Entéchin des Cimetières	4000. "
149	Dépenses d. A. M. G.	53459. 13
181	" A. V.	3908. 55
182	" f. N.	116. 66
183	Secours aux femmes en couches	433. 61
186	Contingent de la C ^{ne} pour les aliénés	7180. 95
188	Protection Santé publique	500. "
189	Fourniture aux élèves des Ecoles Cat ^{ol}	10000. "
190	Eclairage des rues	35000. "
191	Entéchin des rues	7000. "
195	Conseil des Prud'hommes	300. "
196	Dépenses imprimées	1775. "
197	Fonds de chômage	30000. "
198	Extention Service d'eau	5000. "
199	Travaux du Juge de Paix & greffier (2000 + 1200) à compter du 1 ^{er} avril	1500. "
200	Acquisition & clôture de terrain	8000. "

travaux le 29/33

201	Subj ^m au monument A. Briand. Pacif. Steurs	500	"
202	Frais de perfection de rôles	2075	"
203	Emploi des fonds reversés par la Ville de Nantes pour contr ^m de ch ^m	41300	"
230	Emploi sub ^m du Dept pour acquit de terrain ch ^m N:3	167	"
232	" " ch ^m irage	45300	"
234	" " Ech ^m	246500	"
235	" " pour achat mat ^l d'ent ^l q ^l	1350	"
237	" " pour const ^m Ecole	414275	"
Total des dépenses supplémentaires:		987810	89

Récapitulatif:
 Recettes : 987812 77
 Dépenses : 987810 89

Dépenses imprévues — Le Conseil approuve l'emploi du crédit des dépenses imprévues qui se sont élevés à 11025²⁴ pour l'exercice 1932

Desinfection
Recouvrement de la taxe. — Le Conseil émet le vœu que le chef cantonnier de Baccap qui est chargé du service de désinfection, soit autorisé à percevoir la taxe, au moyen d'un carnet à fiches, aussitôt l'opération terminée.

Service Vicinal
Budget add^l de 1933 — Monsieur le Maire communique au conseil les Chapitres additionnels au budget de 1932.
 Le Conseil après en avoir délibéré décide que le reliquat de l'exercice 1932 sera employé conformément aux indications du Service Vicinal

Recettes	Dépenses
4594 ⁷⁷	4594 ⁷⁷

Bureau de Bienf⁴
Comptes Budgets
Avis du Conseil. — Monsieur le Maire soumet au conseil le compte présenté par M^r Clément Receveur du Bureau de Bienfaisance pour ses recettes & dépenses de la gestion 1932 (1^{re} partie) & de la gestion 1933 (1^{re} partie), le dit compte approuvé par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance
 Le Conseil.

Vu le compte rendu par M. Clément receveur du Bureau de Bienfaisance

Vu la délibération de la Commission Administrative en date du 9 Juin 1933 sur ce compte,

Considérant que le compte paraît régulier & qu'il n'a subi ni observations ni réserves de la Commission Administrative

Est d'avis qu'il y a lieu de l'approuver.

Monsieur le Maire communique ensuite à l'Assemblée les budgets additionnel & primitif du Bureau de Bienfaisance proposés par la Commission Administrative devant la séance du 9 Juin dernier.

Le Conseil Municipal, après un sérieux examen approuve les dits budgets avec les résultats suivants:

Budget additionnel		Budget primitif	
Recettes :	13133 27	Recettes :	15.312
Depenses :	13185	Depenses :	15.286.80

Classement des rues
Jean Jaurès, Mayureau
ou
Fiollin

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les ^{projets de} classement dont la voirie urbaine & de tracés des rues Jean Jaurès, Mayureau & Fiollin, établis par le Voyer Communal.

Ces rues sont prévues à une largeur totale de 8 mètres : le classement des rues Jean Jaurès & Fiollin qui n'ont actuellement que 6m. de largeur sera pourvu par voie d'alignement.

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal accepte les projets présentés par le Voyer Communal & demande à M. le Préfet de bien vouloir les approuver

Construction des
rues
du Marché, Mayureau
ou
Fiollin

M. le Maire soumet au Conseil Municipal les projets de construction des rues du Marché, Mayureau & Fiollin établis par le Voyer communal

La dépense en travaux pour ces trois rues

2
Ann. 29/33

Crépuscule
Carnant

2
Ann. 29/33

S'élevé à: 32424.⁺30
 La somme à valoir est de: 3975.70
 & les indemnités de terrain sont fixées à 14737.00
 Le montant total de la dépense est
 donc de: 51137.⁺00

Il sera ouvert au moyen d'un crédit de
 11.300⁺ provenant du remboursement par la
 Ville de Vantes d'une partie des frais avancés par la
 Commune de Reys, pour l'abattoir intercommunal
 et inscrit au budget supplémentaire art 203, et
 d'un prélèvement de 9837⁺ sur l'entretien des
 rues quai & places publiques, art 712 191,
 Après en avoir délibéré.

Le conseil municipal accepte ces projets
 tels qu'ils sont présentés par le conseil communal.
 Il demande à M. le Préfet de bien vouloir les approu-
 ver & d'autoriser la mise en adjudication le plus
 tôt possible.

Le conseil, désirant que ces rues soient
 impierées avant l'hiver, demande en outre la
 réduction du délai d'affichage à 10 jours.

Aliénation de terrain
 par voie
 d'alignement

D'après un arrêté d'alignement en date du
 13 juillet courant, délivré à M. Raussé propriétaire
 au Chêne-Creux, celui-ci doit acquiescer en bordure du
 chemin Val de P. Com N° 20: 7^m 25 estimés 36.⁺25

Le conseil municipal après en avoir
 délibéré, demande l'autorisation d'aliéner cette
 parcelle de terrain.

Acquisition de terrain
 par voie
 d'alignement

Monsieur le Maire communique au conseil
 divers arrêtés d'alignement desquels il résulte que
 les particuliers cèdent du terrain à la voie publique
 savoir:

1. M. Augereau Victor au Chêne-Creux, cède 16^m 07 de terrain
 en bordure du chemin Gde Com N° 65 pour 160.⁺70
2. M. Leroy Eugène, au Chêne-Creux, cède 5^m 80 de terrain
 en bordure du chemin Gde Com N° 65 pour 58.⁺00

Ann 629 / 33
 2

Ann 629 / 33
 2

30, Mr. Brin Emmanuel, 4 ruelles Hauts Paris à Nantes, cede
 33 m² 25 en bordure du ch^{is} P^{is} Cuy N^o 7 pour 665.⁺⁰⁰

Le conseil municipal après en avoir délibéré
 demande à Mr. le Maire l'autorisation d'acquiescer ces
 terrains avec dispense de purge des hypothèques.
 La dépense sera prélevée sur les articles 110 & 200
 du budget.

Lotissements.

1^o Ch^{is} du Chatelier

2^o rue du Puits Baron

4
 fait

Mr. le Maire soumet au conseil, 2 projets
 de lotissements présentés par Mr. Jean Baptiste
 Marchais Chemin du Chatelier

2^o par Mr. Ledonné, rue du Puits Baron,
 (ancienne propriété Vire)

La Commission des Travaux Publics qui
 les a examinés sur place, n'a formulé aucune
 observation.

Le Conseil municipal après en
 avoir délibéré donne un avis favorable à ces
 2 projets.

Pompes Funèbres

Acceptation du Traité

Adm^{is} le 19th juillet
 19th 53
 2
 fait

Monseigneur le Maire donne lecture du projet
 de traité à passer avec la Société Anonyme des
 Pompes Funèbres Générales au sujet de l'exploit-
 ation du service dans la Commune de Rezé.

La Commission des Finances a pris connais-
 sance de ce document & y a donné un avis favorable.

Le Conseil municipal après en avoir
 délibéré donne son acceptation au dit traité
 & autorise Mr. le Maire à le signer.

Cependant sur la proposition de Mr. Chiffain
 le Conseil charge Mr. le Maire de demander aux
 Pompes Funèbres une redevance annuelle de 6000⁺
 au lieu de 5000⁺.

Affaires Diverses.

A. N. G. Mr. le Maire met le Conseil municipal au

courant de la décision prise par le Bureau
 de Bienfaisance au sujet de l'abus fait par la
 famille Daniel au point de vue de l'A. N. G.

Le Bureau de Bienfaisance s'étant basé sur

2
 copie remise le
 27 juillet 1953

Sur la circulaire préfectorale du 20 Novembre 1930
a décidé de faire figurer cette famille dans les indigents
privés de ressources.

En conséquence, la famille Darucl aurait à payer
elle même, au médecin & au pharmacien, le complément
de l'indemnité servie par les Attributions Sociales

Le Conseil a décidé de mettre fin à l'abus qui
lui est signalé, accepte la décision du Bureau de
Bienfaisance, laquelle aura son effet à compter de ce jour.

Curage du ruisseau de l'Allette — Mr le Maire donne lecture
d'une lettre de Mr L. Ingénieur en chef des Ponts
& Chaussées en date du 22 Juin dernier au sujet
de l'écoulement ^{des eaux} du ruisseau de l'Allette

Le conseil municipal, après en avoir délibéré
demande que le dit ruisseau soit curé à vieux fond
& à vieux bords, à l'amont de l'usine Leroy.

Service d'eau. Lettre de Mr L. adjudant Rioual

Mr le Maire communique au Conseil la
lettre de Mr L. adjudant Rioual demandant :

1^o l'autorisation d'établir une canalisation
d'eau usée de la Transition, partant de la rue
Sadi Carnot à son immeuble.

2^o une participation de la Commune dans
les frais d'installation se montant à 5.400⁺

Le Maire fait observer au Conseil municipal
que Mr Rioual a été mis dans l'obligation par
le Cahier des charges du lotissement de se procurer
de l'eau potable au moyen d'un puits à construire.

que le Service d'eau ne lui coûtera que 2.700⁺
et que pour cette somme, il ne pourrait pas const-
ruire un puits.

Que d'autre part, la Commune s'occupe surtout
de l'intérêt général & non de l'intérêt particulier.

En conséquence, il propose au Conseil muni-
cipal le rejet de la demande en faisant observer
toutefois que l'autorisation sollicitée d'établir
une canalisation est déjà accordée à la Ville de

2
Nov 29 1930

Nov 29 1930

Nantes.

A l'unanimité le Conseil municipal rejette la demande de M^r Rivault

Pétition des habitants de la rue Chiers. — M^r le Maire donne connaissance au Conseil M^{un} d'une pétition que lui ont adressé les habitants de la rue Chiers en vue de l'écoulement des eaux résiduaires depuis l'Hotel Durand, jusqu'au Carrefour.

Le Maire reconnaît que la demande des pétitionnaires est justifiée et propose de faire établir un devis par leoyer communal en prenant bonne note de la promesse des pétitionnaires de participer à la dépense.

Adopté à l'unanimité.

Lettres de M^r le Directeur Régional des P. E. E. — M^r le Maire met le Conseil municipal au courant de 2 lettres de la Direction Régionale des P. E. E. (27^e Juin et 19 Juillet 1933).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré fait remarquer à M^r le Directeur Régional qu'en fait de tarifs préférentiels visant l'eau, le gaz, l'élec. l'Etat la Commune n'en possède que pour le gaz (lettre transmise le 5 Juillet 1933) & qu'elle n'a aucun moyen d'obliger la Comp^{te} du gaz à faire les mêmes avantages à l'Hotel des Postes qui a la Commune; et que tous ces services étant des services concédés, la Commune est appelée dans l'avenir peut-être à recevoir des avantages, mais qu'actuellement elle ne se trouve pas dans les conditions voulues pour en accorder.

Le Conseil municipal s'engage en outre à amener les canalisations jusqu'à un mètre à l'intérieur du mur de façade du grand Hotel des Postes sur la rue du Champ de Foire, au moment où l'adduction d'eau sera réalisée dans la voie nouvelle avec cette restriction que le montant des frais, au droit de l'Hotel des Postes vienne en déduction des 50.000 francs promis.

copie remis au 30
le 29 juillet 1933

Lettre de Mr. le Préfet. Portrait de Mr. Paul Fournier - Le Conseil rejette la demande.

Legs de M^{lle} Guierard. Le conseil accepte le legs de 600 francs fait par M^{lle} Guierard, gerante de l'Épargne de l'Ouest à Trouoron, à la commune de Rospo, à charge par celle-ci d'acheter pendant 40 ans le tombeau de l'abbé Alexandre Leroy qui se trouve dans le cimetière de St Paul.

La dite somme de 600 francs sera employée en l'achat d'un titre de rente 4 1/2 % sur l'État Français.

Cimetière St Paul. agrandissement. Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la lettre de Mr. le Préfet en date du 6 juillet courant au sujet du cimetière St Paul prend l'engagement de payer les indemnités de vacation au géologue qui sera chargé d'examiner le terrain dont l'acquisition est projetée. Le crédit nécessaire sera prélevé sur les dépenses imprévues.

Repurification — Mr. Chiefauc demande que le repurificateur fasse mieux son service et soit rappelé à l'ordre.

Le Cantonnier devra se procurer du crétyl pour en jeter aux abords des tas d'ordures à Ermentault.

Demandes d'allocations militaires

Le conseil examine les demandes d'allocations militaires.

- 1^o Mme Bruis, au chêne Gala, avis favorable
- 2^o Mme Arnaud à la drausie, avis favorable
- 3^o Mme Dupon à Ermentault, avis favorable
- 4^o Mme Pahn à l'aupère, avis défavorable

Une commission est nommée par la Salle des fêtes.

M. Gauderon, J. Marillier, J. Marchais, Lehou, Bossis & Coupin

M. Mervouel, J. Jubard

M. Mabrice, M. Baneas

M. Bossis, M. Andromme

M. Arthur Boute, M. Boute

J. Coupin

2
Comm. 629 7/33

2
Comm. 629 7/33

Comm. le 29 juillet 1933

Salle des fêtes

M. Pahn